

P.L.U.
Plan Local d'Urbanisme

BARDOS

5
Plan de zonage
 Echelle 1:5000

Dossier d'approbation

PRESCRIPTION COMMUNE	CONVENTION CAPS COMMUNALE / Approbation Pays Basque	DATE P.A.D.O. CAPS	ASSET CAPS	ENQUETE PUBLIQUE CAPS	APPROBATION CAPS
06/09/2015	01/09/2017	03/03/2019	20/06/2019	14/09/2019 au 14/11/2019	09/02/2020
PRESCRIPTION Modification en CAPS	ENQUETE PUBLIQUE Modification en CAPS	APPROBATION Modification en CAPS			
04/02/2023	27/03/2024 au 26/04/2024	20/09/2024			


 A l'échelle: urbanisme, aménagement, environnement, patrimoine, culture, sport, jeunesse



N°	Objet	Bénéficiaire
1	Extension du cimetière et accès	Commune
2	Création d'une voie d'accès de 5m de plateforme	Commune
3	Création d'une voie d'accès de 5m de plateforme	Commune
4	Création d'une voie verte	Commune

Légende

- Zones**
- UA : Zone urbaine dense
 - UB : Zone urbaine à dominante d'habitation
 - UBd : Zone urbaine à dominante d'habitation en assainissement autonome
 - UBa : Zone urbaine plus dense à dominante d'habitation
 - UE : zone urbaine à dominante d'équipement d'intérêt collectif et services publics
 - UY : Zone urbaine à dominante d'activités économiques
 - UYd : Zone urbaine à dominante d'activités économiques en assainissement autonome
 - UYsdi : Installations de stockage des déchets inertes
 - IAU : zone à urbaniser à court ou moyen terme
 - A : Zone agricole
 - N : Zone naturelle
 - Nbd : Zone naturelle biodiversité
 - Ns : Zone naturelle loisirs
- Prescriptions surfaciques**
- Emplacement réservé
 - Espace Boisé Classé (EBC) en application de l'article L.113-1 du Code de l'urbanisme
 - Éléments de paysage identifiés, à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
 - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
 - Secteur de diversité commerciale au titre des articles L.151-16 et R.151-37 du Code de l'urbanisme
 - Secteur soumis à OAP
 - Emprise PPRI
- Prescriptions ponctuelles**
- Élément de paysage - Arbre isolé en application de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
 - Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination en application de l'article L.151-11 du Code de l'urbanisme